



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard « Police lausannoise : qui a fermé les yeux et comment nettoyer les écuries d'Augias ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine les moyens à sa disposition pour élargir son enquête administrative à d'autres canaux de communication utilisés par les agents de police, dans le cas où de nouvelles photos, vidéos ou messages problématiques apparaissent.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce au projet pilote de fusion de la Division police-secours et la Division proximité, partenariats et multiculturalité afin de remettre en place une véritable police de proximité à Lausanne.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place des canaux, à l'interne ou à l'externe, qui permettent aux agents de police de dénoncer des situations problématiques et de faire part de leurs difficultés à l'interne du Corps de police.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique l'ensemble des mandats détaillés donnés à des experts externes pour réformer le corps de police, leur durée, les montants et les résultats produits (p.ex. comité d'éthique, commission de déontologie, Groupe de Travail pour une nouvelle gestion et le renforcement de la qualité de l'accueil du public dans les postes de quartier et à l'Hôtel de Police, etc.)

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire adjointe :